

QUELS OBJECTIFS ET QUELS LEVIERS ?

LA RESOCIALISATION

- En construisant une image positive de soi
- En construisant une image positive de l'enseignant et de l'institution
- En construisant le sentiment d'appartenance
- En favorisant la coopération
- En construisant un lien avec les familles : engagement des parents
- En favorisant l'émergence et l'acquisition d'attitudes permettant de devenir un citoyen responsable et respectueux de l'autre : autonomie et responsabilité

LA RESCOLARISATION

- En mettant en place des actions de *nourrissage culturel*
- En mettant en place des actions de remédiation et de consolidation des savoir-faire et savoirs être
- En proposant des actions qui permettent d'explorer les potentialités et de (ré)explorer le sens des apprentissages et le goût de l'effort (pédagogie de projet)
- En entretenant un lien étroit avec le collège d'origine

L'ORIENTATION

- En mettant en place une réflexion sur l'orientation et le projet professionnel
- En mettant à disposition un certain nombre d'outils permettant l'autonomie
 - À travers des visites / des stages en entreprise

LIEU D'ACCUEIL



Etablissement de rattachement

DISPOSITIF RELAIS
20 Route de Demigny
71100 CHALON-SUR-SAÔNE

Contact :

Mme DESBROSSES, Coordinatrice

06 07 94 03 70

Carole.Desbrosses1@ac-dijon.fr

Assistantes d'éducation

06 07 94 90 27

disporelaischalonlouhans@ac-dijon.fr

DISPOSITIF RELAIS DE SOCIALISATION ET D'APPRENTISSAGES



DISPOSITIF RELAIS
20 Route de Demigny
71100 CHALON-SUR-SAÔNE



POUR QUELS ÉLÈVES ?

L'organisation du dispositif relais vise un double objectif de **resocialisation** et **rescolarisation** pour de jeunes collégiens entrés dans un processus de marginalisation scolaire et / ou sociale.

Le dispositif relais favorise, par un accueil spécifique, temporaire et partiel, leur réinsertion effective dans un cursus de formation.

ÉLÈVES CONCERNÉS

Le dispositif relais accueille les jeunes du bassin Chalon-sur-Saône / Louhans en risque de décrochage scolaire ou qui ont décroché.

La plupart des jeunes sont admis pour des problèmes d'absentéisme, de comportement, d'incivilités, de refus scolaire, de démotivation dans les apprentissages.

Ces élèves sont souvent des adolescents confrontés à des **situations familiales et sociales très complexes**.

ADMISSION

L'accueil dans le dispositif relais vise à **l'élaboration d'un projet. En aucun cas, il ne s'agit d'une sanction.**

Après que le dispositif ait été visité par l'élève et ses parents accompagnés d'un tuteur (collège d'origine), que l'adhésion de l'élève et des parents ait été recueillie, un dossier de situation est présenté auprès de la **commission d'examen** locale par le principal du collège d'origine.

Cette commission locale est composée des représentants de la protection judiciaire de la jeunesse, du Conseil Départemental, des représentants des

différents partenaires, ainsi que des membres de l'équipe pédagogique du dispositif.

L'inspecteur Académique décide de l'admission d'un élève au dispositif relais après **l'avis de la commission départementale**.

L'admission est contractuelle : elle implique **l'accord de l'élève et le consentement de sa famille**.

Tout jeune fréquentant le dispositif relais demeure sous **statut scolaire. Il reste inscrit dans son collège d'origine**.

ORGANISATION

L'IMPLANTATION

Le dispositif relais occupe un local dans l'enceinte de l'établissement de rattachement : le **collège Jacques Prévert**.

L'ORGANISATION DU TRAVAIL DES ÉLÈVES

Les élèves sont engagés :

- Dans une pédagogie de projet
- Dans une pédagogie différenciée
- Dans des parcours individualisés :
 - Activités visant le **développement personnel**
 - Activités à visée **éducative**

L'encadrement est renforcé

La durée de fréquentation au dispositif relais est de six à sept semaines : les lundis, mardis, jeudis et vendredis selon les différentes sessions. **L'emploi du temps** des élèves est évolutif et adapté à chacun.

L'ÉQUIPE

Le travail en équipe est une constante et fait la force du dispositif relais.

L'équipe d'encadrement des élèves associe des enseignants, une éducatrice mise à disposition par la P.J.J, une psychologue, un sophrologue, deux assistants d'éducation, des jeunes en service civique et des intervenants extérieurs issus des mondes artistiques, culturels et sportifs. Le dispositif relais travaille en relation étroite avec les personnels des services sociaux et de santé.

LES PARENTS

Le passage au dispositif relais doit permettre de mobiliser les parents pour un suivi du parcours scolaire de leurs enfants et les amener à avoir des contacts réguliers et confiants avec la communauté éducative.

QUELS ATELIERS ?

- **Sophrologie – « Gérer ses émotions »**
- **Psychologie « Affronter ses difficultés »**
- **Atelier de remobilisation par l'équitation**
- **Atelier création**
- **Atelier « Eveil du citoyen en devenir »**
- **Atelier Cirque / Escalade**
- **Atelier Radio**
- **Atelier Bande dessinée**
- **Atelier Mini-Entreprise**
- **Atelier Cuisine**
- **Ateliers de remédiation mathématiques**
- **Ateliers de remédiation anglais**
- **Ateliers de remédiation français**
- **Ateliers de travail individualisé : méthodologie-savoirs – savoir-faire - apprentissages et stratégies**
- **Entretiens éducatifs**
- **Atelier Parents**